

# Passage au BUT : les langues vivantes entre services menacés et perte de sens du métier

À la rentrée 2021, le DUT a été remplacé par le BUT, diplôme obtenu après trois ans d'études, au lieu de deux ans auparavant. Cette réforme des études en IUT a particulièrement affecté les langues vivantes, notamment en réduisant de manière importante les heures d'enseignement prévues dans les programmes nationaux.

Par **CAROLE COUEGNAS**, membre de la commission administrative et du secteur Second Degré, et **SYLVIE BÉPOIX**, coresponsable du secteur Formation

La mise en place du BUT amène d'importantes dégradations des conditions de travail pour les enseignants en IUT. Cette situation, prévisible et annoncée\*, conduit à des cas de perte de sens du métier, voire à une véritable souffrance au travail.

Les langues vivantes ont été particulièrement affectées par cette réforme. Le passage au BUT s'est accompagné d'une réduction drastique des heures d'enseignement prévues dans les programmes nationaux, une baisse atteignant parfois jusqu'à 50 %. En outre, l'enseignement obligatoire de la LV2 a parfois été supprimé ou mis en concurrence avec l'anglais. Citons l'exemple des spécialités telles que métiers du multimédia et de l'Internet, information et communication, ou encore gestion des entreprises et des administrations, où les équipes pédagogiques ont dû résoudre un dilemme : maintenir la LV2, au détriment du service de l'enseignant d'anglais et de la cohérence pédagogique (faibles volumes horaires de LV2 prévus), ou assurer un volume plus convenable en anglais mais en mettant à mal le plurilinguisme. Un choix éthiquement problématique et évidemment douloureux.

*Le passage au BUT a engendré des coupes significatives dans les services de nombreux enseignants de langues vivantes en IUT, et les sous-services se sont multipliés.*

\* Cf. *Le Snesup* n° 718, octobre 2023, entretien avec Danielle Joulia, maîtresse de conférences en anglais langue de spécialité à l'IUT Paul-Sabatier de Toulouse et présidente de l'Apliu, p. 13-14 : [www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-718-octobre-2023](http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-718-octobre-2023).

La réduction des heures de langues a parfois eu comme conséquence la suppression ou la mise en concurrence avec l'anglais de l'enseignement obligatoire de la LV2.

Pour de nombreux enseignants en IUT, le passage au BUT a engendré des coupes significatives dans leurs services, et les sous-services en langues vivantes se sont multipliés, souvent mal vécus, bien qu'il ne relève pas de la responsabilité des collègues de chercher eux-mêmes des compléments horaires.

## PRESSION SUR LES ENSEIGNANTS

Dans ce contexte, les enseignants en langues vivantes se sont parfois sentis contraints, voire ont subi des pressions, pour accepter des interventions émiettées dans des matières non linguistiques, comme des enseignements techniques, des suivis de projets, ou des situations d'apprentissage et d'évaluation. Les difficultés de certains IUT qui ne disposent pas des moyens en enseignants nécessaires pour réaliser l'intégralité des aspects techniques du nouveau programme ont accru la pression sur les enseignants de langues pour qu'ils acceptent ces tâches, ainsi que leur culpabilisation en cas de refus.

## DÉPLACEMENTS CONSTANTS

Plus globalement, cela met en lumière la situation des enseignants de langue (Lansad : langue pour spécialistes d'autres disciplines), très majoritairement de statut PRAG-PRCE, dans les composantes universitaires. En effet, la solution qui est trouvée le plus souvent pour eux en cas de sous-service dans leur composante d'affectation est de les envoyer sur de multiples sites d'intervention, parfois éloignés géographiquement, dans différentes composantes en manque d'enseignants de langue. Cela génère des déplacements constants, empêche l'intégration dans les équipes pédagogiques, rend aussi difficile la réponse aux besoins langagiers des spécialités dans lesquelles ils interviennent et supprime en général la possible implication dans les tâches administratives, qui leur est alors souvent reprochée !

Ces injonctions contradictoires soulèvent des questions cruciales : comment espérer un renforcement des compétences en langues vivantes étrangères lorsque le volume horaire d'enseignement est considérablement réduit et que le plurilinguisme est affaibli ? ■

